



selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 01/20/2016 Date de révision: 07/10/2023 Version: 2.2

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : SKL-SP2
Code du produit : Non disponible

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant **Distributeur**
Magnaflux
155 Harlem Ave.
Glenview, IL 60025 - USA
T: 847-657-5300

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification GHS

Danger par aspiration 1

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS08

Mention d'avertissement (GHS) : Danger
Mentions de danger (GHS) : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence (GHS) : En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS faire vomir. Garder sous clef. Éliminer le contenu et le récipient selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

Non applicable.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCE

Non applicable.

3.2. MÉLANGE

Nom	Identificateur de produit	%
Huile minérale blanche (pétrole)	(n° CAS) 8042-47-5	73.20
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-53-6	7.77

SECTION 4: PREMIERS SOINS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

Premiers soins après contact avec la peau	: Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre, brouillard d'eau, mousse, dioxyde de carbone, sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.
-------------------	--

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
-------------------	---

6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention	: Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.
Procédés de nettoyage	: Pelletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition. Les épandages peuvent être glissants. Ventilez la zone.

6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. N'avalez pas le produit. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures d'hygiène	: Lavez les mains avant de manger, boire ou fumer. Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
------------------------	--

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE**

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (brume)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³ (brume)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)		
ACGIH	Non applicable.	
OSHA	Non applicable.	

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.
Protection des mains	: Gants résistants aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintient les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres informations	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES**

État physique	: Liquide
Apparence	: Huileux
Couleur	: Rouge foncé
Odeur	: Doux
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Neutre
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 108 °C (226 °F)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 1 mmHg
Densité relative	: 0.844
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible



selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

Viscosité, cinématique : 4.109 cSt
 Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV : 333.87 g/l

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable sous des conditions d'entreposage normales.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles. Rayons directs du soleil.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants puissants.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: des oxydes de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé.

SKL-SP2	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	Aucune donnée disponible
White mineral oil, petroleum (8042-47-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
 Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et gerçure de la peau.
 Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
 Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.



selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

SKL-SP2	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

SKL-SP2	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD

Non réglementé

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

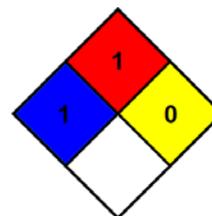
SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES USA

Tous les composants de ce produit sont inscrits à ou exclus de l'inventaire de le Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances).

Danger pour la santé NFPA	: 1
Danger d'incendie NFPA	: 1
Réactivité NFPA	: 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

SKL-SP2	
Réglementations nationales ou locales	Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission : 01/20/2016

Date de révision : 07/10/2023

Version : 2.2

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.